

LA PRÉVENTION EST L'AFFAIRE DE TOUS

Elle implique nécessairement
votre adhésion et votre
participation



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SOUS-PRÉFECTURE DE CHALON-SUR-SAÔNE
COMMISSARIATS de POLICE de CHALON-SUR-SAÔNE
et de MONTCEAU-LES-MINES
COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE CHALON SUR SAÔNE



LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES
CAMBRIOLAGES



le 17

QUELQUES PRÉCAUTIONS ÉLÉMENTAIRES...

Attention aux issues :

- Veillez à la fermeture des portes et fenêtres.

Attention à vos clefs :

- Ne laissez jamais vos clefs dans les endroits accessibles (sous le paillason, dans la boîte aux lettres, sur les compteurs, dans un pot de fleurs) ;
- Ne portez jamais vos nom et adresse sur le trousseau de clefs.

Attention à vos verrous et serrures :

- Le principal ennemi du cambrioleur est le temps ;
- N'hésitez pas à renforcer votre porte d'entrée par une ou deux serrures supplémentaires ;
- Fermez toujours à double tour, même pour une absence très courte.

Attention à ce qui attire les voleurs :

- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent, bijoux, valeurs, même dans des cachettes que vous estimez introuvables ;
- Répertoriez et photographiez vos objets de valeur, l'identification des objets volés est souvent la clé de l'enquête.

Si malgré ces précautions votre domicile a quand même été cambriolé :

- Laissez les choses en l'état à l'intérieur et à l'extérieur afin de ne pas faire disparaître des traces ou indices susceptibles d'aider à l'identification des malfaiteurs.

ET UN SEUL NUMÉRO : LE « 17 »

N'hésitez pas à composer le 17 en cas de doute ou d'anomalie constatée :

- Rien ne vous interdit de jeter un coup d'œil sur les habitations voisines et de signaler aux services de police tous les faits ou présences insolites ;
- Surveillez les allers et venues des personnes étrangères à l'immeuble ;
- Observez bien les personnes suspectes afin de pouvoir donner un signalement précis aux enquêteurs ;
- Relevez si possible, la marque, le numéro d'immatriculation, la couleur du véhicule utilisé par les personnes suspectes ;
- Intéressez-vous à tous les déménagements se pratiquant dans le voisinage ;
- N'hésitez pas à faire appel aux policiers éventuellement présents dans votre quartier en cas de problèmes ou d'inquiétude. A défaut, en faisant appel au 17, vous obtiendrez tous les conseils utiles et l'assistance immédiate d'un équipage de Police.